

Le processus pour l'admission dans le programme EcoVal d'OSEO Neuchâtel comprend trois étapes qui sont déterminées de manière suivante :

Première étape

Les services placeurs font la sélection des stagiaires potentiels en accord avec les caractéristiques suivantes :

Profil général des stagiaires :

- Personnes bénéficiant de l'art. 64a LACI
- Personnes bénéficiant de l'art. 59d LACI
- Personnes bénéficiant du statut PREPACT (ne reçoit pas d'indemnité de chômage mais a droit à la formation)
- Personnes bénéficiant d'une MIP (mesure d'intégration professionnelle)
- Personnes bénéficiant d'un placement ISP (Insertion socioprofessionnelle)

Exigences pour le placeur :

OMAT – Office du marché du travail (Service de l'emploi)

- Personnes souhaitant augmenter leurs compétences par des programmes spécifiques
- Personnes voulant faire des stages « encadrés » professionnels
- Personnes n'ayant pas pu cotiser à l'assurance chômage (jeunes de -25 ans)
- Personnes inscrites au chômage

ODAS – Office cantonal de l'aide sociale (Service de l'action sociale)

- Personnes souhaitant être occupées (lutte contre l'exclusion)
- Personnes souhaitant découvrir une autre profession
- Personnes souhaitant développer leurs compétences
- Personnes souhaitant développer d'autres compétences professionnelles
- Personnes voulant effectuer des stages « encadrés » professionnels
- Personnes désirant retrouver un rythme de travail professionnel

OAI – Office de l'assurance-invalidité

- Personnes pouvant bénéficier des mesures d'ordre professionnel
- Personnes pouvant bénéficier des mesures de réinsertion

Service des migrations

- Personnes souhaitant intégrer la vie socioprofessionnelle suisse
- Personnes comprenant et parlant français (niveau minimum requis A2)

Deuxième étape

Une fois que les placeurs ont orienté les stagiaires, OSEO Neuchâtel vérifie que les participants remplissent les conditions nécessaires et attendues :

- Personnes respectant les règles de fonctionnement de l'association (savoir-être et savoir-faire)
- Personnes comprenant et parlant français (niveau minimum requis A2)
- Personnes motivées et désirant suivre un programme spécifique et approprié
- Personnes aptes à travailler avec autonomie, sans assistance constante et particulière

Troisième étape

Chaque responsable se réfère à la procédure de fonctionnement de son atelier de manière à garantir le bien-fondé du placement.

Ateliers socio-professionnels : ASPIR – Administration – Informatique – Blanchisserie du Val

Le/La candidat-e est convoqué-e pour un entretien afin de donner, lors de l'échange, un sens au placement (taux, activités). Ensuite, après accord entre le/la responsable et le/la candidat-e, le réseau (conseiller-ère d'insertion, assistant-e social-e) est informé et valide le placement.

Atelier professionnel : Horlogerie

Le/la candidat-e est convoqué-e à l'OSEO Neuchâtel par le biais de l'OMAT pour effectuer le test d'entrée pratique d'aptitude. Celui-ci doit impérativement être réussi pour envisager la formation.

L'OMAT communique les noms des participant-e-s assigné-e-s à la formation horlogère et la date à laquelle celle-ci est envisagée (période de trois mois, renouvelable d'un mois supplémentaire avec l'accord de l'OMAT).

Au final, le début effectif du placement dépendra également des places physiques disponibles dans l'atelier concerné.